AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-269100962-20250929-2025COM34-DE
en date du 07/10/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025COM34

RIS-ORANGIS

2025/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATION N°2025/COM34

Objet : Vote du budget Supplémentaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) – exercice 2025 et affectation des résultats de fonctionnement 2023 et résultat d'investissement 2024

Séance du lundi 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 23 septembre 2025

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents à la séance : 6

Votants : 7

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :
Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Bernard CASSAIGNE, Danielle DESRONDAUX.

Absent.e.s / excusé.e.s :
Stéphane RAFFALLI, Serge MERCIECA, Ange MARTINEZ, Denise POEZEVARRA, Sandakichenin DJANARTHANY.

Absent.e.s représenté.e.s :
De Daniel DOUCHET à Siegfried VAN WAERBEKE.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de Ris-Orangis Conseil d'Administration du 29 septembre 2025 DÉLIBÉRATION N°2025/COM34

OBJET : Vote du Budget Supplémentaire du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis– Exercice 2025 et affectation des résultats de fonctionnement 2023 et résultat d'investissement 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R 123-1 à R 123-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Budget Primitif 2025 du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU la notification budgétaire et la décision tarifaire n°11851 du 7 juillet 2025,

CONSIDERANT la nécessité de **réajuster les crédits et les dépenses de fonctionnement** inscrits au budget prévisionnel de l'exercice 2025,

APRES DELIBERATION

APPROUVE les modifications suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
LIGNE	**NATURE**	**MONTANT €**
60612	ENERGIE-ELECTRICITE	1 300
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700
6066	FOURNITURES MEDICALES	500
61118	PRESTATIONS A CARACTERE MEDICAL (IDEL et Pédicures)	2 800
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	700
TOTAL GROUPE I		**6 000**
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	6 500
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	3 201,83
641386	INDEMNITES FORFAITAIRES non titulaires (Dimanches et J.F.)	500
64515	COTISATIONS CNRACL	1 000
TOTAL GROUPE II		**11 201,83**
6132	LOCATION IMMOBILIERE	-3000
61561	INFORMATIQUE	400
6184	FORMATION et COTISATIONS	4 100
6718	AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES (CPAM)	1 500
6588	AUTRES	2 000
TOTAL GROUPE III		**5 000**
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**22 201,83**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
LIGNE	**NATURE**	**MONTANT €**
7311121	FORFAIT GLOBAL PERSONNES AGEES	23 856,21
7312121	FORFAIT GLOBAL PERSONNES HANDICAPEES	-1 654,38
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**22 201,83**

Le Président certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE RIS-ORANGIS 91130

2025/